

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- 6.3 Demande à la Sûreté du Québec - Flânage et nuisances
- 6.4 Signature - Alliance en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés de la Côte-Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
26 OCTOBRE 2016**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2016, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

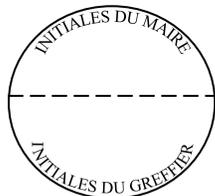
Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 26 octobre 2016, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-349

Rés. 2016-350



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 24 octobre 2016

4.1.1 **Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

Rés. 2016-351

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-16 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 **Listes de comptes 2016-28, 2016-29, 2016-30, 2016-31, 2016-32, 2016-33, 2016-34, 2016-35, 2016-36, 2016-37 et 2016-38**

Rés. 2016-352

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-22 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-28, 2016-29, 2016-30, 2016-31, 2016-32, 2016-33, 2016-34, 2016-35, 2016-36, 2016-37 et 2016-38, pour les périodes 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 14 novembre 2016

4.2.1 **Location du 1000, rue de Mingan**

Rés. 2016-353

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-15 et de louer le bâtiment situé au 1000, rue de Mingan au CPE Magimuse pour l'établissement du bureau coordonnateur et d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail à intervenir entre les deux parties d'une durée d'un an et renouvelable pour un maximum de cinq (5) ans. La Ville et le CPE Magimuse conviennent également que ce bail pourra être modifié ou remplacé lorsque le CPE sera en activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

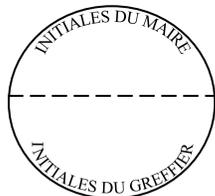
4.2.2 **Renouvellement - Procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2017**

Rés. 2016-354

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-94 et de mandater M^e Kelly Tremblay, avocate, ainsi que M^e Maxime Caron, avocat substitut, pour agir à titre de procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2017, et ce, aux mêmes conditions que pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.3 Cession d'une partie du lot 4 879 718 - MRC de Manicouagan

Rés. 2016-355

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-96 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif à la cession d'une partie du lot 4 879 718 entre la Ville de Baie-Comeau et la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Rés. 2016-356

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-25 et de procéder à la nomination de monsieur Richard Lefrançois en tant que membre-citoyen siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Budget 2017 - Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan

Rés. 2016-357

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-19 afin d'approuver les prévisions budgétaires 2017 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, ayant des revenus de l'ordre de 5 800 000 \$ et établissant la quote-part de la Ville de Baie-Comeau pour l'année 2017 à 2 125 445 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-358

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-97 et d'accepter pour dépôt le rapport d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

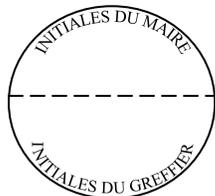
4.2.7 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-359

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.8 **Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

Rés. 2016-360

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-22 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 **Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 19 octobre 2016**

Rés. 2016-361

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-24 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 19 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 **Comité général du 21 novembre 2016**

4.3.1 **Union des municipalités du Québec (UMQ) - Négociations sur le bois d'oeuvre**

Attendu que le Canada célébrera, en 2017, le 150^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique;

Attendu que la forêt est une richesse naturelle commune faisant la fierté des Canadiennes et des Canadiens d'un océan à l'autre;

Attendu que l'exploitation de la forêt boréale a constitué un levier de développement durable qui contribue, encore aujourd'hui, à la prospérité des collectivités du Canada;

Attendu que le Québec a procédé en 2013 à une réforme en profondeur de son régime forestier;

Attendu que cette réforme a engendré la mise en place du Bureau de mise en marché des bois afin de déterminer la valeur réelle du bois en fonction du libre marché;

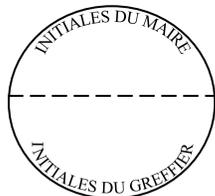
Attendu que le gouvernement du Canada négocie en ce moment un projet d'entente de libre-échange sur le bois d'oeuvre qui aura d'importantes conséquences sur les régions forestières de l'ensemble des collectivités canadiennes dont l'économie est tributaire de l'exploitation de la forêt;

Rés. 2016-362

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-16 à l'effet que la Ville de Baie-Comeau accorde son appui pour que l'Union des municipalités demande au gouvernement du Canada de reconnaître les efforts déployés par le gouvernement du Québec qui a modernisé son régime forestier et de négocier une entente avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique qui tient compte de l'intérêt de l'ensemble des régions du pays.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.2 Conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau - Entente

Rés. 2016-363

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-17 et d'approuver l'entente intervenue entre l'Association du personnel cadre et la Ville de Baie-Comeau relativement au renouvellement des conditions normatives, d'une durée de quatre (4) ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ces conditions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Abrogation de la résolution 2016-260 - Installation d'une borne de recharge et adhésion au circuit électrique

Rés. 2016-364

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-102 et d'abroger la résolution 2016-260 relative à l'installation d'une borne de recharge et adhésion au circuit électrique. La Ville de Baie-Comeau procédera à une analyse technique et financière pour l'installation d'une borne à recharge rapide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Vente partie du lot 2 906 726 - 1519, rue Côté

Rés. 2016-365

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-103 afin de vendre à monsieur Serge Gauthier et madame Christine Beaudoin, une partie du lot 2 906 726, contiguë au terrain du 1519, rue Côté, d'une superficie approximative de 220 m², au prix de 4 \$ le mètre carré.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

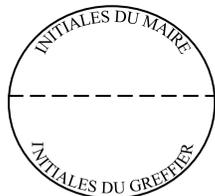
4.3.5 Remplacement de la résolution 2015-15 - Demande environnementale - Autorisation de signature

Rés. 2016-366

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-14 afin d'autoriser, au nom de la Ville de Baie-Comeau, monsieur Daniel Lajoie, ingénieur municipal et monsieur Dave Therrien, directeur adjoint, à signer et à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux municipaux qui requièrent l'approbation du ministère, à émettre et leur transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, les attestations signées par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.6 Rendez-vous 2017 - Course de grands voiliers - Contrat ville hôte

Rés. 2016-367

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2016-18 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de la ville hôte avec le Rendez-vous naval de Québec et Tall Ships International Limited afin d'être une ville participante de *Rendez-vous 2017 - Course de grands voiliers*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Proclamation - Journée internationale des personnes handicapées

Rés. 2016-368

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2016-19 et de proclamer le 3 décembre 2016 « Journée internationale des personnes handicapées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Renouvellement protocole d'entente - Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc.

Rés. 2016-369

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-29 et d'autoriser monsieur Carl Prévèreault, directeur du Service des arts, de la culture et du tourisme, à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019 avec l'organisme « Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc. », prévoyant une aide financière de 8 000 \$ par année ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 4 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-370

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

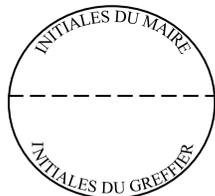
4.3.10 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Corporation Véloroute des Baleines

Rés. 2016-371

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-20 et de nommer monsieur Simon Gauthier, directeur adjoint du service des travaux publics, comme représentant de la Ville de Baie-Comeau au conseil d'administration de la Corporation Véloroute des Baleines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure

5.1.1 1572, rue du Mélèze

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1572, rue du Mélèze;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 1572, rue du Mélèze;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande dérogation mineure permettant de régulariser l'agrandissement du bâtiment principal situé en cour avant de la résidence du 1572, rue du Mélèze. L'agrandissement possède une marge de recul avant de 4,67 m, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant de 6 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-95 et de nommer monsieur le conseiller Yves Montigny, afin d'agir à titre de maire suppléant pour la période commençant ce jour jusqu'à la séance publique du conseil municipal du 15 mai 2017. Il est également résolu de nommer madame la conseillère Carole Deschênes, afin d'agir à titre de mairesse suppléante, pour la période du 16 mai au 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2016

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité précédant la présentation des prévisions budgétaires et les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations 2016. Il est également résolu que ce rapport soit publié dans le journal Le Manic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande à la Sûreté du Québec - Flânage et nuisances

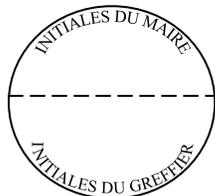
Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

Rés. 2016-372

Rés. 2016-373

Rés. 2016-374

Rés. 2016-375



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De demander à la Sûreté du Québec d'appliquer la réglementation municipale concernant le flânage et les nuisances sur les stationnements et terrains publics et d'émettre les constats d'infraction nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Signature - Alliance en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés de la Côte-Nord

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De désigner monsieur le conseiller Yves Montigny à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau et de l'autoriser à signer le texte de l'Alliance en faveur de l'amélioration des conditions de vie des aînés de la Côte-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2016-901 modifiant le Règlement 2012-823 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, concernant notamment le financement politique, prévoit que toute municipalité doit, avant le 30 septembre 2016, introduire certaines interdictions aux codes d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016;

Attendu qu'un avis public contenant un résumé du projet ainsi que la date de la séance prévue pour son adoption a été publié au moins 7 jours avant cette séance, soit le 2 novembre 2016;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2016-901 modifiant le Règlement 2012-823 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau.

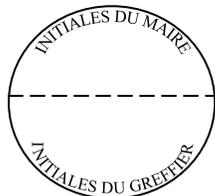
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2016-902 modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Rés. 2016-376

Rés. 2016-377



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que la Municipalité a adopté le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau, lequel a été révisé par le Règlement 2014-844 suite à l'élection municipale tenue le 3 novembre 2013;

Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique prévoit que toute municipalité doit, avant le 30 septembre 2016, introduire certaines interdictions aux codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016;

Attendu qu'un avis public contenant un résumé du projet ainsi que la date de la séance prévue pour son adoption a été publié au moins 7 jours avant cette séance, soit le 2 novembre 2016;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le Règlement 2016-902 modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2016-906 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'apporter des modifications et ajouts aux tarifs des services dispensés par le Service des loisirs et sports;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2016-906 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

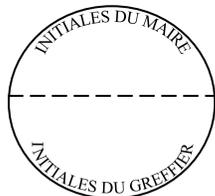
7.4 Règlement 2016-907 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter les interdictions temporaires de stationner et d'apporter certaines précisions;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016;

Rés. 2016-378

Rés. 2016-379



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-380

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2016-907 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Urbanisme - Adoption d'un premier projet modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2016-381

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-27 et d'adopter, en premier projet, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Urbanisme - Adoption d'un premier projet modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

Rés. 2016-382

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-29 et d'adopter, en premier projet, le règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Urbanisme - Adoption d'un premier projet modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Rés. 2016-383

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

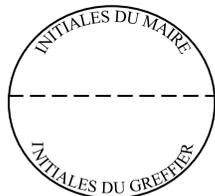
De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-28 et d'adopter, en premier projet, le règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2017

Le conseiller Yves Montigny donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2017. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 16 novembre 2016.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Aucun avis de motion n'est déposé sous ce point.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

8.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

8.5 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

La conseillère Léa Thibault donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-384